



Choisir l'authenticité!

Le développement durable repose sur trois critères principaux : l'environnement, le social et l'économie. La Commune de Saint-Martin a défini sa vision basée sur ces axes et la mission de l'autorité communale est de concrétiser de futurs projets afin que vivre à Saint-Martin soit un choix existentiel pour la population locale comme pour les nouveaux résidents.

Sur les plans environnemental et social, la commune possède des atouts remarquables! Un paysage riche en diversités faunistique et floristique, un ensoleillement apprécié, une qualité de vie incomparable, une vie associative exemplaire. Un bâtiment inauguré en 2017, dénommé «Maison des Générations» hébergeant sous un même toit des infrastructures adaptées à tous les âges puisqu'elle abrite une crèche, une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), 4 salles de classes et 10 appartements. La Maison des Générations est proche des commerces locaux et des transports publics. La Commune est propriétaire de parcelles équipées en zone bâtir à disposition de nouveaux citoyens à des conditions favorables! Voilà les atouts non exhaustifs de vivre à Saint-Martin.

Vivre à Saint-Martin, c'est contribuer à l'animation des villages à moins de 30 minutes de Sion et participer à une vie locale riche de 16 sociétés qui ne comptent pas leur temps pour collaborer à des manifestations d'intérêt général.

La Commune de Saint-Martin se caractérise également par une économie diversifiée puisqu'elle compte de nombreux artisans dans le secteur de la construction (génie civil, charpente, menuiserie, ferblanterie, appareillage, électricité et autres artisans). Le secteur primaire tire également son épingle du jeu par la transformation du lait cru en fromage à raclette à la laiterie de Saint-Martin/Mont-Noble.

L'avenir de Saint-Martin s'inscrit parfaitement dans le contexte du développement durable: la promotion d'un tourisme «4 saisons» doux, des énergies renouvelables et l'équipement en bornes électriques font l'objet de toutes les attentions. A cela s'ajoute la valorisation des produits agricoles par des établissements authentiques situés en zone topographique unique tels que l'hébergement touristique sur le plateau d'Ossona, les buvettes d'alpage de l'A Vieille et de Lovégno, sises au pied de la Maya, sans oublier la cabane des Becs de Bosson.

Vivre à Saint-Martin! C'est tout simplement avoir une vision d'un bien-être partagé!

Alain Alter Président de Saint-Martin

Villages

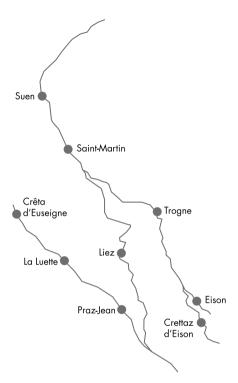




La Commune de Saint-Martin:

- est située en Valais, au cœur du Val d'Hérens, à une altitude moyenne de 1'400 m,
- s'étend sur un territoire de 3'696 ha,
- est peuplée d'environ 850 habitants,
- se trouve à une distance de moins de 30 minutes de la plaine,
- est desservie par le réseau de Car Postal,
- est composée de 9 villages ou hameaux.





La Luette













Services communaux



En 2017, la Commune de Saint-Martin a achevé la construction de la Maison des Générations, un bâtiment neuf comprenant:

- les salles de classe regroupant toutes les écoles de Saint-Martin, de la 1H à la 8H;
- la nurserie, crèche, UAPE «Les Maya'dzons» accueillant des enfants préscolaires âgés de 4 mois à 5 ans ainsi que des enfants scolarisés;
- la résidence «La Maya», composée de 10 appartements mis en location à l'attention des jeunes couples/familles et de la population âgée et/ou en situation de handicap.

La bibliothèque communale de Saint-Martin propose un large choix d'ouvrages pour les adultes et la jeunesse et fait partie de la Bibliothèque Virtuelle Régionale de Sion (BVR). Des livres à emporter avec soi en balade, au chalet... pour s'évader et se détendre.

Le personnel de Saint-Martin Tourisme est à votre disposition pour vous renseigner sur les différents recoins à visiter. Partez à la découverte de Saint-Martin et de sa région en toute tranquillité!





Autres services

Les services suivants sont disponibles sur la Commune de Saint-Martin:

- Magasin d'alimentation et de sport
- Agence postale
- Banque et bancomat
- Boulangerie, fromagerie
- Cafés et restaurants
- Gîtes ruraux, BnB, pension familiale, colonie
- Services de soins, vente de produits naturels
- Services supplémentaires: onglerie, salons de coiffure, etc.
- Station essence



Sociétés et associations

De nombreuses sociétés et associations sont actives à Saint-Martin. Elles ont l'avantage de dynamiser la vie locale de la commune et des villages et de jouer notamment un rôle important dans la formation des jeunes.























Animations

Les sociétés, clubs et associations de la Commune de Saint-Martin, en collaboration avec Saint-Martin Tourisme, participent à l'animation villageoise en organisant de nombreuses manifestations qui créent l'engouement et la bonne humeur auprès de la population, font revenir au pays quelques émigrés et attisent la curiosité et l'intérêt de nombreux visiteurs: fête de la Saint-Martin, Carna'dzons, Fête-Dieu et ses deux parades, Patrouille de la Maya, etc. Sans oublier les nombreuses manifestations organisées par les sociétés et associations locales. Des animations variées, pour tous les âges, et une vie associative riche et dense.







A l'occasion de promenades dans la région ou de l'organisation de fêtes pour des groupes, la Commune de Saint-Martin offre la possibilité de se ressourcer en passant de beaux moments ensoleillés sur les différents couverts et places de pique-nique:

- Grand Plan (Suen)
- La Plantation (Suen)
- Plan de la Troyette (Suen)
- La Roche (La Luette)
- Les Houilles (Eison)

Couverts et places de pique-nique















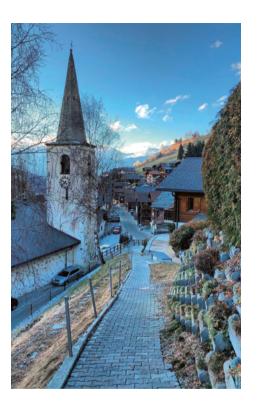














Nature et environnement

Dans un cadre idyllique et très ensoleillé, la Commune de Saint-Martin offre une grande diversité de paysages dans une nature préservée. La faune et la flore peuvent être observées au gré des multiples balades sur le réseau pédestre communal; la brochure «A la découverte de la nature à Saint-Martin» sert de guide pour les personnes curieuses de découvrir quelques aspects marquants ou plus intimes du territoire de Saint-Martin.



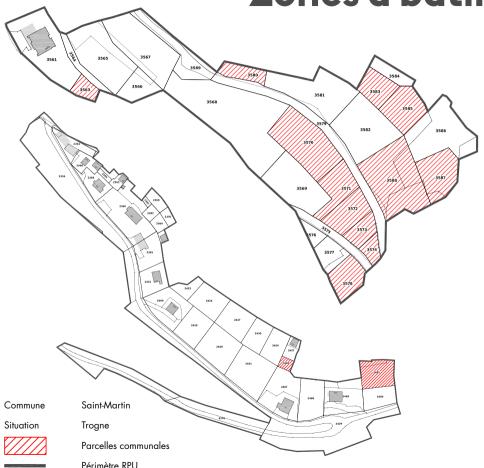


La Commune de Saint-Martin cherche à freiner l'exode de la population et à augmenter les activités sur place en favorisant un tourisme doux, une mise en valeur de l'agriculture de montagne et un développement harmonieux des villages et des zones touristiques. Saint-Martin a imaginé son développement par paliers autour de l'axe du sentier Maurice Zermatten, de La Borgne (693m) à la cabane des Becs de Bosson (2'985m) en passant par le site agritouristique d'Ossona, les villages de la Commune, le hameau de Baule et les alpages de Lovégno et de l'A Vieille.

Eté comme hiver, la Commune de Saint-Martin est reconnue comme le paradis de la randonnée à pied, à ski et en raquettes. De nombreux itinéraires sillonnent la région, dans une nature encore intacte:

- Réseau balisé de chemins pédestres et Sentier nature
- Passerelle du chemin «Les Prixes-Ossona-La Luette»
- Bisses de Saint-Martin et d'Ossona
- Piste Vita
- Parcours de trail
- Réseau de sentiers raquettes
- NivoTrail

Zones à bâtir



Commune Saint-Martin

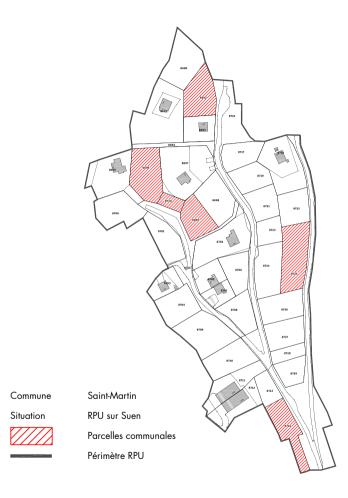
Situation RPU sous Suen

Parcelles communales

Périmètre RPU

Afin d'offrir aux propriétaires fonciers une utilisation rationnelle de leurs biens-fonds et d'assurer une réalisation judicieuse des plans d'affectation, Saint-Martin a procédé à plusieurs remaniements parcellaires urbains (RPU) sur le territoire communal: sur une surface définie, chaque parcelle retrouve une dimension suffisante pour la construction et est raccordée à une route. Au sein des 4 RPU existants, la Commune est propriétaire de plusieurs terrains à construire, entièrement équipés, selon les plans ci-après.

Une opportunité pour tout un chacun d'acquérir des terrains totalement équipés, à des prix intéressants. Le détail des plans peut être consulté auprès de l'administration communale de Saint-Martin.







Le patrimoine bâti permet de maintenir l'identité culturelle de nos villages. C'est pourquoi la législation fédérale exige de prendre des mesures dans le but de préserver l'intégrité et l'authenticité de ce patrimoine. Sous la responsabilité du Canton du Valais, la Commune de Saint-Martin réalise actuellement les 3 étapes préconisées par le processus de rénovation du patrimoine : inventaire, classement et mise sous protection.

L'inventaire permet aux communes de recenser l'état et la qualité de chaque construction. Chaque bâtiment reçoit une note de 1 à 7 indiquant la valeur patrimoniale de chaque objet:

- 1. Objets d'importance nationale
- 2. Objets d'importance cantonale
- 3, 4+, 4. Objets d'importance communale
- 5, 6, 7. Objets dont la valeur patrimoniale n'est pas connue, insuffisante ou inexistante. Le classement permet ensuite de donner une force légale à cet inventaire.

Pour terminer, la mise sous protection des objets inventoriés détermine, en fonction des notes attribuées, les possibilités de transformation, d'agrandissement, voire de démolition, ainsi que les charges et conditions du permis de construire.

La Commune de Saint-Martin (qui compte un taux de résidences secondaires supérieur à 20%) peut, grâce à ce processus, faire usage de l'exception permettant, à des conditions strictes, d'autoriser des résidences secondaires dans les bâtiments mis sous protection ou déclarés caractéristiques du site par les procédures adéquates. Cette exception, prévue par la loi fédérale sur les résidences secondaires du 20 mars 2015, est destinée à préserver un patrimoine laissé à l'abandon.

Patrimoine à rénover

La famille au cœur des préoccupations

De bonnes conditions cadres pour les familles et la classe moyenne constituent un thème prioritaire pour la Municipalité de Saint-Martin. Dans le but de maintenir une qualité de vie attrayante pour la population, notamment les familles, et de favoriser l'établissement d'une population active, la Commune de Saint-Martin a opté pour une démarche parafiscale.

Cette décision consiste à accorder une subvention annuelle (celle-ci correspond aux cotisations des primes de base de l'assurance maladie) à tous les enfants et adolescents, et ce jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 18 ans révolus. Le montant accordé annuellement pour un enfant représente une aide financière d'environ 960 CHF.

100'000 CHF = Montant annuel pris en charge par la Commune pour couvrir les démarches parafiscales.

Démarche parafiscale = Démarche communale dans un but économique ou social pour assurer des conditions cadres attrayantes.







Contact

Photographies

Brandon Beytrison Christine Travers

Louis Moix

Marie-Claude Moix

Nicolas Sedlatchek

Saint-Martin Tourisme Sociétés locales

Graphisme

Octane Communication

Textes

Commission «Avenir Saint-Martin»

Impression

Ronquoz Graphix

Contact

Municipalité de Saint-Martin

Rue de l'Eglise 5 1969 Saint-Martin +41 27 282 50 10

commune@saint-martin.ch

